

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1254 (Rect)

présenté par

M. Salles, M. Gomes, M. Jégo, M. Vercamer, M. Borloo, M. Zumkeller, M. Benoit,  
M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin,  
M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier,  
M. Richard, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva,  
M. Philippe Vigier et M. Villain

-----

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle forme et permet d'acquérir un diplôme à tout âge. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans une perspective de développement des compétences, il doit être possible à chacun de se former ou d'acquérir un diplôme à tout âge.

Les salariés, demandeurs d'emploi et, plus largement, tous les adultes qui souhaitent se perfectionner, doivent pouvoir bénéficier de cette offre d'éducation et de formation tout au long de la vie.